

Province de Québec  
MRC du Val-Saint-François  
Municipalité du Canton de Melbourne

## AVIS PUBLIC

(concernant le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité du Canton de Melbourne)

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité du Canton de Melbourne, devant être en vigueur durant les exercices financiers **2019-2020-2021**, a été déposé à mon bureau le **13 septembre 2018**, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures de bureau régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- \* être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2019 (au plus tard le 30 avril 2019);
- \* être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

O.M.R.E. du Val-Saint-François  
3, rue Greenlay Sud  
local 101  
Windsor (Québec) J1S 2J1  
Téléphone : (819) 845-2016

- \* être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- \* être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 2003-03 de la MRC du Val-Saint-François et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Melbourne, le 19<sup>e</sup> jour de septembre 2018

Cindy Jones, DMA  
Directrice générale/secrétaire-trésorière